

Bordeaux, le **3 AVR. 2026**

Vos réf. : LE-DI-CDI-TOU-SCET -26-03651, Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
Nos réf. : DREAL/2026D/ 1886 (GED : 57867)

Monsieur le délégué régional,

Par votre courrier du 13 mars 2025, vous m'avez fait part du lancement de la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine, conformément au premier alinéa de l'article D. 321-11 du code de l'énergie.

Vous avez alors mené avec l'ensemble des parties prenantes (gestionnaires des réseaux publics d'électricité, organisations professionnelles de producteurs d'électricité renouvelable, représentants des syndicats départementaux d'énergie, services de l'État et conseil régional), une analyse des gisements estimés pour les 15 prochaines années. Différents scénarios, couplant une capacité globale et la répartition de cette capacité entre basse et haute tension, ont été étudiés.

Le 6 février 2026, vous m'avez transmis un dossier d'éclairage restituant ces études, afin de m'aider à fixer la capacité globale du futur schéma, conformément aux dispositions prévues par l'article R. 321-11 du code de l'énergie. Vous avez également présenté le résultat de ces études, menées avec un scénario préférentiel à 10,9 GW, lors du comité de pilotage du 18 mars 2026, en indiquant que ce scénario est compatible avec l'objectif global de 30 GW de capacité électrique renouvelable installée sur le territoire néo-aquitain à l'horizon 2040, objectif concerté entre RTE et la DGEC afin de maintenir une cohérence d'ensemble entre les S3REnR de chaque région, le schéma décennal de développement du réseau, et la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ce scénario conduirait à une quote-part estimative de 160 k€/MW, en prenant en compte le solde du schéma en vigueur. Je note toutefois que vous identifiez des leviers d'optimisation des coûts pour la suite des travaux de révision. Le retraitement de la file d'attente, que vous avez engagé fin 2025, est notamment à poursuivre.


Considérant que le scénario proposé prend en compte la dynamique de développement des énergies renouvelables observée en Nouvelle-Aquitaine, les objectifs du SRADDET en vigueur et ceux définis par la PPE3, je vous invite à poursuivre le processus de révision du S3REnR Nouvelle-Aquitaine sur cette base d'une capacité globale de raccordement de 10,9 GW.

À l'issue de ces travaux, vous me notifierez le projet de schéma et soumettrez à mon approbation le montant définitif de la quote-part unitaire, conformément à l'article D. 321-19 du code de l'énergie.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le délégué régional, l'expression de ma considération la meilleure.

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT



**Monsieur Jérôme RIEU**  
**Délégué RTE Sud-Ouest**  
**Centre développement & ingénierie Toulouse**  
**82, Chemin des Courses BP 13 731**  
**31 037 TOULOUSE CEDEX 1**

**Copie :**

- Enedis, SRD et Gérédis
- Référents préfectoraux en charge des énergies renouvelables